

## Rapport annuel d'information sur les CINQ PREMIERS INTERMÉDIAIRES SÉLECTIONNÉS POUR LA TRANSMISSION DES ORDRES

### Identité des cinq premiers intermédiaires sélectionnés pour la passation des ordres <sup>(1)</sup>

#### Catégorie d'instruments Actions et instruments assimilés - Actions & Certificats représentatifs

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente

NON

Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
ODDO BHF	100,00%	100,00%	54,78%	45,22%	0,00%

#### Catégorie d'instruments Instruments de dette - obligations

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente

NON

Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
ODDO BHF	68,41%	91,30%	82,68%	17,32%	0,00%
UNICREDIT BANK HTVA	21,05%	3,56%	11,11%	88,89%	0,00%
BANK OF AMERICA HTVA	6,40%	3,56%	11,11%	88,89%	0,00%
MORGAN STANLEY HTVA	1,63%	0,40%	0,00%	100,00%	0,00%
SOCIETE GENERALE SECURITIES HTVA	1,52%	0,79%	0,00%	100,00%	0,00%

#### Catégorie d'instruments Produits structurés

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente

OUI

Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
ODDO BHF	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%

(1) Les données sont établies sur la base des ordres passés sur l'année 2023

### Analyse du suivi de la qualité d'exécution obtenue

La Banque Privée Saint Germain, détenue à 100% par le groupe Oddo-BHF, n'exécute pas directement ses ordres face au marché : elle prend toutes les mesures raisonnables lui permettant d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients lors de l'exécution d'ordres de bourse (« meilleure exécution »). Dans ce cadre LBPSG a établi et mis en œuvre une politique de sélection des intermédiaires pouvant le cas échéant agir en qualité de contreparties (« meilleure sélection »), en charge de l'exécution de ses ordres. Des procédures de contrôles visent à s'assurer que ces intermédiaires/contreparties remplissent bien à son égard leurs obligations de meilleure exécution.

- 1) **Importance relative accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans l'évaluation de la qualité d'exécution**

La Banque Privée Saint Germain sélectionne les intermédiaires sur les critères suivants par catégorie d'instruments financiers :

#### Critères quantitatifs

- Recherche du meilleur prix global : prix de l'instrument financier augmenté des coûts liés à l'exécution (frais de courtage, frais propres au lieu d'exécution, frais de règlement- livraison et tous les autres frais éventuellement payés à des tiers ayant participé à l'exécution de l'ordre).

#### Critères qualitatifs

- Expérience sur les marchés recherchés
- Offre produits et marchés
- Liquidité
- Rapidité et probabilité d'exécution
- Accès direct aux marchés internationaux
- L'aide technique à l'exécution (qualité des connectivités fournies, membre d'un MTF, d'un Dark Pool...)
- Fourchettes de prix/taille
- Présence sur le marché primaire, secondaire
- La qualité de la cotation
- Le suivi des produits

- 2) **Eventuels liens étroits, conflits d'intérêt et participations communes avec un ou plusieurs intermédiaires/contreparties utilisés pour la transmission des ordres**

Afin de respecter le principe de primauté de l'intérêt des clients La Banque Privée Saint Germain a mis en place des procédures visant à prévenir les situations de conflits d'intérêts et visant à y remédier.

- 3) **Accord particulier conclu avec les intermédiaires sélectionnés pour la transmission des ordres ou des plateformes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus**

La Banque Privée Saint Germain n'a conclu aucun accord de ce type.

- 4) **Facteurs ayant conduit à modifier la liste des intermédiaires sélectionnés dans la politique d'exécution de l'entreprise**

Aucune modification n'a été effectuée au titre de l'année 2023.

- 5) **Manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients**

Les ordres sont exécutés de manière identique indépendamment de la catégorie de clients.

- 6) **Autres critères privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients**

Au-delà des critères cités en 1) La Banque Privée Saint Germain tient compte lors du choix des lieux d'exécution de la disponibilité des équipes, de la présence sur les outils de trading électroniques (Bloomberg...), de la rapidité et de la qualité du règlement/livraison des intermédiaires sélectionnés.